



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/ISAR/L.9
15 novembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication

Vingt-quatrième session
Genève, 30 octobre-1^{er} novembre 2007

CONCLUSIONS CONCERTÉES

**EXAMEN DE QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DES NORMES
INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE**

1. À sa vingt-quatrième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a réaffirmé qu'un ensemble de normes mondiales d'information financière reposant sur des principes de qualité et applicables contribuerait grandement au fonctionnement efficace et à la stabilité du système financier international. Il a aussi souligné la nécessité de disposer de bonnes normes d'information financière au niveau mondial afin de mieux permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées concernant leurs choix d'investissement et de favoriser l'apport de ressources financières destinées à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité dans le commerce mondial.

2. À cette session, l'ISAR a poursuivi l'examen des difficultés relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS). À cette fin, il s'est appuyé sur des études de cas consacrées au Pakistan, à l'Afrique du Sud et à la Turquie, et les réunions-débats organisées ont enrichi ses délibérations.
3. Au cours de ses délibérations, l'ISAR a constaté que l'application de ces normes se heurtait à divers problèmes pratiques, notamment liés aux cadres réglementaires et institutionnels, à la mise en application et au renforcement des capacités techniques. Il a aussi examiné un certain nombre d'enseignements tirés de l'expérience acquise par les pays étudiés.
4. Conformément à la décision que l'ISAR avait prise à la vingt-troisième session d'actualiser le document intitulé «Directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises: orientations pour les PME du niveau III», le secrétariat de la CNUCED a reconstitué, entre les deux sessions, un groupe consultatif chargé d'établir des propositions de révision de ces directives. À sa vingt-quatrième session, l'ISAR a examiné les projets de révision élaborés.
5. À l'issue de ses délibérations sur ce sujet, l'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED d'examiner les questions relatives à l'application pratique des IFRS et d'établir une publication synthétisant les enseignements tirés de l'application pratique de ces normes sur la base des études de cas examinées aux vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, et de diffuser cette publication aussi largement que possible. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses études sur les questions relatives à l'application des IFRS, notamment sur des sujets connexes tels que l'application de normes internationales d'audit. Il l'a aussi prié de diffuser ses travaux de recherche dans ce domaine et, dans la limite des ressources disponibles, de renforcer la profession comptable dans les pays en développement et les pays en transition.
6. L'ISAR a examiné les projets de révision des directives pour les PME du niveau III et a prié le secrétariat de la CNUCED de faire figurer dans ce document les observations et suggestions reçues pendant la vingt-quatrième session, ainsi que les observations supplémentaires que les délégations intéressées voudraient bien soumettre dans les deux semaines suivant la session. Il a aussi demandé au secrétariat de la CNUCED de reconstituer un

groupe consultatif chargé de finaliser et de faire distribuer pour observation le texte actualisé des directives pour les PME du niveau III.

7. L'ISAR a prié en outre le secrétariat d'examiner les observations et suggestions sur l'exposé-sondage de l'International Accounting Standards Board (IASB) concernant un projet de norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises que les délégations intéressées voudraient bien soumettre au secrétariat de la CNUCED dans les deux semaines suivant la vingt-quatrième session. Le secrétariat finalisera le texte des observations reçues sur l'exposé-sondage et l'enverra à l'IASB.

LIGNES DIRECTRICES SUR DES INDICATEURS DE LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE DANS LES RAPPORTS ANNUELS

8. L'ISAR a réaffirmé que la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise contribuerait grandement à satisfaire les demandes croissantes des divers acteurs dans ce domaine. Il a reconnu que la rédaction de rapports concis, comparables et axés sur les résultats constituait un plus pour les actionnaires et les autres parties intéressées, tout en favorisant un développement économique durable.

9. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-troisième session, l'ISAR a examiné, à sa vingt-quatrième session, les rapports affinés et finalisés du secrétariat intitulés «Lignes directrices sur la publication d'indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/41) et «Lignes directrices sur la publication d'indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels: besoins en information des différents acteurs et critères de sélection d'indicateurs de base» (TD/B/COM.2/ISAR/42). Il est convenu que ces rapports donnaient des directives techniques facultatives valables à l'intention des entreprises. Il a salué en eux une contribution utile et de qualité à la définition d'indicateurs de base et des méthodes de mesure employées en vue d'une harmonisation des informations sur la responsabilité d'entreprise publiées dans les rapports annuels.

10. En particulier, l'ISAR a admis que ces lignes directrices incorporaient les résultats des travaux antérieurs sur les critères de sélection des indicateurs et les besoins des utilisateurs en matière d'information, prenaient en compte les coûts/avantages de la production de cette information et avaient été élaborées en consultation avec les auteurs des rapports. À l'issue de

ses délibérations, il a jugé que les lignes directrices sur les indicateurs de responsabilité d'entreprise publiés dans les rapports annuels pouvaient être des directives facultatives utiles qui faciliteraient la communication avec les parties intéressées et amélioreraient la contribution des sociétés aux pays en développement d'accueil. Il a été convenu que le secrétariat se chargerait de faire publier les lignes directrices et de les diffuser le plus largement possible.

11. L'ISAR est convenu que la CNUCED devrait continuer de coordonner ses travaux avec d'autres organisations internationales s'occupant de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise, ainsi qu'avec des acteurs des secteurs privé et public. Il a été aussi proposé que, dans la limite des ressources disponibles, des études de cas soient menées pour suivre concrètement l'évolution de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise dans le monde.

INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

12. L'ISAR a réitéré l'importance de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise en vue de promouvoir l'investissement, la stabilité et la croissance économique. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-deuxième session, l'ISAR, à sa vingt-quatrième session, a examiné les résultats de l'examen annuel de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise dans le document intitulé «2007 Review of the implementation status of corporate governance disclosures» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.6). Il a salué la qualité de cette étude et le fait que la réglementation de l'information sur la gouvernance d'entreprise y était abordée. Il a noté que l'étude avait contribué à identifier un certain nombre de tendances importantes dans le domaine considéré, notamment les fusions récentes de bourses au niveau mondial ainsi que l'intégration croissante des questions économiques et environnementales dans le cadre plus large de la gouvernance d'entreprise. En outre, l'ISAR a examiné des études de cas consacrées à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise en Chine (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.8) et en Égypte (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.7). Il s'est félicité de ces études et a noté que ses orientations relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise avaient fourni des critères utiles pour évaluer les pratiques suivies en la matière dans différents pays. Il a proposé que la CNUCED poursuive ce type d'étude en collaboration avec des organismes de recherche compétents dans le monde entier.

13. L'ISAR s'est félicité du projet organisé conjointement par le Ministère égyptien de l'investissement, l'Egyptian Institute of Directors et la CNUCED afin de diffuser les «Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise» à la Conférence internationale sur la transparence et l'information tenue au Caire en juin 2007. Il a proposé que, dans la limite des ressources disponibles, d'autres projets conjoints soient menés en collaboration avec des organisations compétentes de pays du monde entier afin de diffuser les lignes directrices et d'organiser des programmes de formation sur leur application.
